

COMUE de Toulouse
41 allées Jules Guesde
CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 80 11

Marché n°2026-036 à 041

Missions de diagnostics pour l'opération relative
à la réfection de la branche « AERO » du réseau
de chaleur du Campus Universitaire TOULOUSE
– RANGUEIL

Règlement de la consultation

**Date limite de remise des offres : jeudi 12 mars 2026 à 17h00
(fuseau de Paris)**

Les plis sont à déposer au minimum 24h avant la DLRO

Table des matières

ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR	4
ARTICLE 2- OBJET DE LA CONSULTATION	4
2.1 Contexte de la consultation	4
2.2 Objet de la consultation	5
ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
3.1 Procédure de passation	5
3.2 Publicité	5
3.3 Forme	5
3.4 Décomposition	5
Allotissement	5
Tranches	6
3.5 Durée du marché	6
3.6 Lieu d'exécution	6
ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE)	7
4.2 Questions durant la consultation	7
4.3 Modification de détail du DCE	7
4.4 Visite facultative	8
ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC	8
5.1 Candidature	8
Candidature avec un DUME	9
Candidature hors DUME	9
5.2 Vérification des candidatures	9
ARTICLE 6- OFFRE	10
6.1 Contenu de l'offre	10
6.2 Analyse des offres	13
Durée de validité des offres	13
Méthode de Notation	13
Négociation	14

ARTICLE 7- DÉPOT DU PLI DE RÉPONSE 14

Signature électronique 15

Horodatage 15

Copie de sauvegarde 15

Antivirus 16

ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION 16

ARTICLE 9- CONTENTIEUX 17

9.1 Différends 17

9.2 Litige et contentieux 17

ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR

Comue de Toulouse
41 allées Jules Guesde- CS 61321
31013 Toulouse cedex 6

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

Monsieur le président de la Comue de Toulouse, Michael Toplis

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-59 à 62 du code de la commande publique :

Monsieur le Président de la Comue de Toulouse Michael TOPLIS
marche@univ-toulouse.fr

Comptable assignataire :

Madame l'agent comptable de la Comue de Toulouse, Cécile Fromion

ARTICLE 2- OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Contexte de la consultation

La Comue de Toulouse est en charge de la gestion du réseau de chaleur du Campus Universitaire Toulouse Rangueil. Ce réseau, datant de 1965, fonctionne en eau surchauffée haute pression et dessert l'ensemble des bâtiments universitaires via quatre branches, dont une nommée « Aéro ». Cette branche est aujourd'hui difficilement maintenable, d'une part car elle se trouve sous voirie publique et à proximité de racines de nombreux platanes, d'autre part car certaines parties se trouvent aujourd'hui être surdimensionnées, et les échangeurs de certaines sous-stations nécessitent des budgets de maintenance importants.

La Comue de Toulouse par le service SIE-SGE a donc lancé une opération de reconfiguration du réseau en le calibrant « basse température » : rénovation des différentes sous-stations d'échange, remplacement des automates de pilotage et de régulation, et création d'une nouvelle sous-station à proximité immédiate de la chaufferie.

Le maître d'œuvre de l'opération est :

Cabinet d'études ARRAGON
58 chemin de Baluffet
31300 TOULOUSE
Représenté par Margot SCHUELLER
mschueller@cabinet-arragon.fr

Le conducteur d'opération est :

Cabinet MUPUY
86 rue Paul Bert
69003 Lyon
Représenté par Marie-Pierre VALETTE
mariepierre.valette@mupy.fr

2.2 Objet de la consultation

La présente consultation concerne des missions de diagnostics pour l'opération relative à la réfection de la branche « AERO » du réseau de chaleur du Campus Universitaire Toulouse-Rangueil.

Les prestations demandées au titre de la présente consultation sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot concerné.

ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-5 du code de la commande publique.

3.2 Publicité

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R2131-12 1°) du code de la commande publique.

3.3 Forme

La présente consultation concerne un marché composite comprenant :

- Un marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire pour les lots 1, 2, 4, 5 et 6
- Un accord-cadre à bons de commande traité à prix unitaires pour le lot 3

Conformément aux articles R2121-8 et R2162-4 du code de la commande publique, l'accord cadre est passé avec un maximum de : 8000€ HT

3.4 Décomposition

Allotissement

Les besoins sont divisés en lots faisant l'objet de 6 marchés distincts.

N° de lot	N° de marché	Objet du lot	Code CPV
1	2026-036	Géomètre	71630000
2	2026-037	Amiante	71630000

3	2026-038	Géotechnique	71630000
4	2026-039	Investigations complémentaires	71630000
5	2026-040	Pollution	71630000
6	2026-041	Relève de cotes	71630000

Tranches

Il est prévu des tranches pour les lots 1, 3, 4 et 5. La décomposition de ces tranches est indiquée dans chaque CCTP concerné.

Les tranches optionnelles seront affermies par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur. La tranche sera affermie dans un délai maximum de 1 mois à compter de la notification du marché public.

Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur n'affermie pas la tranche optionnelle, le titulaire du marché est libéré de tout engagement concernant l'exécution de celle-ci. Aucune indemnité d'attente ni de dédit ne sera due au titulaire en cas de non affermissement de la tranche optionnelle.

Pour les autres lots il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

Prestation supplémentaire éventuelle

La présente consultation ne comprend pas une PSE.

Variantes

La présente consultation n'autorise pas les variantes.

Prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser trois (3) ans à compter de la notification du présent marché.

3.5 Durée du marché

Pour tous les lots le marché prend effet à compter de l'accusé de réception de notification sur PLACE et se termine dans les délais prévus par chacun des actes d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières (AE-CCAP).

3.6 Lieu d'exécution

Le présent marché s'exécute à Toulouse.

ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES

4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le DCE est découpé de la façon suivante :

- Document commun à tous les lots : le présent règlement de la consultation
- Un sous-dossier par lot comprenant :
 - L'acte d'engagement valant Cahier des Administratives Clauses Particulières
 - Le CCTP et leurs annexes
 - Et spécifiquement pour le lot 3 le détail quantitatif estimatif dont l'objectif est de réaliser une commande fictive permettant l'analyse de l'offre.

Le marché est soumis au CCAG PI, non joint, mais disponible à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310613>

Le DCE est disponible gratuitement sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Lorsque le demandeur opte pour un retrait électronique, il doit au préalable connaître la Charte d'utilisation mentionnée par la place des marchés interministerielle « marches-publics.gouv.fr » et fournir, via le renseignement d'un formulaire électronique, trois informations indispensables : « le nom de l'organisme » au nom duquel les documents sont demandés, « le nom de la personne physique téléchargeant les documents » et « une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance par courriel ». Toute information préjugée erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur.

En cas d'échec dans le téléchargement des documents, le candidat pourra demander à ce qu'ils lui soient envoyés par mail. La demande devra être adressée à marche@univ-toulouse.fr . Le dossier leur parviendra sous format numérique.

4.2 Questions durant la consultation

Durant la consultation les questions sont formulées par voie dématérialisée uniquement via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE): www.marches-publics.gouv.fr.

Les questions sont formulées au plus tard 3 jours calendaires avant la date limite de remise des offres (DLRO). Une réponse est apportée au plus tard 2 jours calendaires avant la DLRO.

Le candidat ne pourra se prévaloir d'incohérences dans le DCE s'il ne fait pas usage de la faculté qui lui est offerte de poser des questions au pouvoir adjudicateur.

4.3 Modification de détail du DCE

Le pouvoir adjudicateur pourra apporter des modifications de détail au plus tard 2 jours calendaires avant la DLRO.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Le pouvoir adjudicateur rappelle l'importance pour le candidat de s'enregistrer pour retirer le DCE. En cas de retrait anonyme, l'entreprise ne pourra se prévaloir de ne pas avoir été informée des modifications survenues en cours de consultation.

4.4 Visite facultative

Les candidats peuvent visiter le site d'exécution des prestations avant la remise de leur offre. Pour procéder à cette visite, les candidats contactent :

- Julien Buffon : julien.buffon@univ-toulouse.fr

Le cas échéant les visites ont lieu le 5 mars 2026 à 14h00 selon les modalités fixées par l'adresse mail ci-dessus.

Aucune question ne pourra être posée lors de la visite. Les questions devront être faites par écrit sur PLACE, suite à la visite. Une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats.

ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC

5.1 Candidature

Pour candidatez, vous devez :

	
• Ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner (art L2141-1 à L2141-5 du CCP) • En cas de groupement il est interdit aux candidats de se présenter : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.	• Le marché peut être attribué à une seule entreprise ou à un groupement. • Si groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres. • Avoir les capacités financières technique et professionnelles demandées

Une entreprise qui aurait fait l'objet d'une résiliation de son engagement pour manquement à ses obligations contractuelles au cours des trois dernières années avec le pouvoir adjudicateur ou dont la qualité des prestations est reconnue comme insatisfaisante (justifié par courrier AR)

doit justifier par un courrier annexé à sa candidature des mesures correctrices mises en place pour supprimer les problématiques rencontrées ; à défaut, la candidature pourra être écartée.

Candidature avec un DUME

Cas de figure	Partie du DUME à remplir
Le candidat est seul	IV – α « indication globale pour tous les critères de sélection »
Le candidat présente un sous-traitant au stade de la candidature	II-C + chaque sous-traitant fournit un DUME distinct signé par lui où sont remplies : - Partie II section A et B - Partie III section A et B - Parties IV et V le cas échéant
Le candidat envisage de sous-traiter une partie du marché	II-D + DUME complété pour les Sections A et B des parties II et III

En cas de sous-traitance un DC4 devra être fourni : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

Candidature hors DUME

Dans ce cas de figure les pièces suivantes sont à fournir :



DC1 complété : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>



En cas de sous-traitance : les sous traitants devront fournir DC1 + DC4 <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

5.2 Vérification des candidatures

La Comue de Toulouse se réserve la possibilité de vérifier la seule candidature de l'entreprise classée première au regard du classement d'analyse des offres.

		
La candidature remplissant les caractéristiques	En cas de document manquant, le pouvoir	Sont éliminées les candidatures : - Incomplètes

demandées ci-dessus étant entendu qu'il n'est pas demandé au candidat de justifier de ses capacités financières, professionnelles et techniques dans sa candidature.	adjudicateur <u>pourra</u> procéder à une régularisation. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.	- Arrivées hors délai
--	--	-----------------------

ARTICLE 6- OFFRE

6.1 Contenu de l'offre

L'offre établie en euros (€) comporte les pièces suivantes :

- Pour tous les lots : L'acte d'engagement valant CCA. Le RIB doit y figurer.
- Pour les lots 1, 2, 4, 5 et 6 le mémoire technique et la proposition financière
- Pour le lot 3 spécifiquement le mémoire technique et le détail quantitatif estimatif complété pour lequel seul les prix unitaires auront valeur contractuelle.

Au titre des mémoires techniques et des pièces financières de chacun des lots il est attendu que le candidat présente :

N° de lot	Objet du lot	Mémoire technique	Proposition financière
1	Géomètre	- Les moyens dont il dispose pour la réalisation de la mission (matériels, personnels) - Le planning prévisionnel de réalisation de la mission	Le candidat fournit une proposition financière répondant aux prestations demandées dans le cadre du CCTP comprenant : - o Bornage de référence et découpe cadastrale - o Levé topographique - o Relevé des batis et des émergences (tranche)
2	Amiante	- Les références pour des missions similaires - Les moyens pour la réalisation de la mission (matériels, personnels) - Le programme détaillé de la mission	Le candidat fournit une proposition financière répondant aux prestations demandées dans le cadre du CCTP comprenant : o Visite de repérage amiante avant travaux par bâtiment à visiter

		- Le planning prévisionnel de réalisation de la mission	- o Prélèvements en indiquant un prix unitaire du prélèvement ainsi que le coût pour 5 prélèvements par sous-station - o Analyse META - o Analyse MOLP
3	Géotechnique	- Les moyens dont il dispose pour effectuer la mission (matériels, personnels) ; - Le programme détaillé de la reconnaissance (natures et types des essais, forages et mesures géotechniques, ...) ; - La carte des sondages prévus pour la mission ; - Les références du candidat pour des missions similaires ; - Le planning prévisionnel de réalisation de la campagne géotechnique ; - Les moyens mis en oeuvre pour l'étude de pollution et la gestion des déchets ; - Les moyens mis en place pour éviter les nuisances (olfactive, sonore, ...) ; - Les modalités vis-à-vis des risques et de la sécurité sur le chantier	Le candidat complète le détail quantitatif estimatif fournit dans le dossier de consultation
4	Investigations complémentaires	- Les moyens dont il dispose pour la réalisation de la mission (matériels, personnels) - Le planning prévisionnel de réalisation de la mission	Le candidat fournit une proposition financière dans les conditions fixées par l'article IV du CCTP
5	Pollution	- Les moyens dont il dispose pour effectuer la mission (matériels, personnels) ; - Le programme détaillé des investigations dont leurs	Le candidat fournit une proposition financière répondant aux prestations demandées dans le cadre du CCTP comprenant : - Mission INFOS

		implantations (pour la mission DIAG) ; - Les références du candidat pour des missions similaires (3 au minimum) ; - Le planning prévisionnel de réalisation ; - Les moyens mis en œuvre ; - Les moyens mis en place pour éviter les nuisances (olfactive, sonore, etc) ; - Les modalités vis-à-vis des risques et de la sécurité sur le chantier	- o Visite de site - o Une étude historique, documentaire et mémorielle - o Une étude de vulnérabilité des milieux - o Le cas échéant, l'élaboration d'un programme prévisionnel d'investigations -Missions DIAG (tranche) - o Prix unitaires d'exécution des sondages, essais in situ et essais de laboratoires par polluant potentiel - o Synthèse des résultats et préconisations - Missions PG (tranche) - o Une analyse sur les ressources en eaux, - o Une analyse des enjeux sur les ressources environnementales, - o Une analyse des enjeux sanitaires, - o Un bilan coûts/avantages avec identification des différentes options de gestion possibles, - o Le cas échéant, la prestation PCT (Plan de Conception de Travaux) Ces prestations seront conformes à la norme NF X 31-620-2.
6	Relève de cotes	- Ses références pour des missions similaires - Les moyens dont il dispose pour la réalisation de la mission (matériels, personnels) - Le programme détaillé de la mission - Le planning prévisionnel de réalisation de la mission	Le candidat fournit une proposition financière répondant aux prestations demandées dans le cadre du CCTP en indiquant le montant par sous-station : - o SS CEREMA - o SS IRAP CTS - o SS Colonel Roche

			o SS ISAE
--	--	--	-----------

6.2 Analyse des offres

		
L'offre respectant les prescriptions ci-dessus	En cas de document manquant, le pouvoir adjudicateur <u>pourra</u> procéder à une régularisation seulement si l'offre n'est pas anormalement basse et/ou la régularisation ne modifie pas substantiellement l'offre. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.	Sont éliminées les offres : - Irrégulière (ex: pièces manquantes : BPU/DPGF, mémoire technique) - Inacceptable : dépasse les crédits budgétaires alloués au marché - Inappropriées : sans rapport avec le marché - Arrivées hors délai

Durée de validité des offres

Les offres sont valables 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

En cas de négociation, ce délai court à compter du dépôt de la nouvelle offre négociée

Méthode de Notation

Les critères de notation sont communs aux différents lots au regard des spécificités attendues pour chacun indiquées à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation.

Critères		Pondération
CRITERE PRIX	Prix des prestations Jugé sur la base de l'offre TTC appréciée au regard de la proposition financière	70 points
CRITERE TECHNIQUE	Valeur technique de l'offre appréciée de manière globale au regard des éléments indiqués dans le mémoire technique propre à chacun des lots	30 points

Méthode de notation du critère prix :

Points obtenus = (montant de l'offre la moins élevée / montant de l'offre) x pondération

Négociation

Conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les éléments de la proposition (prix et/ou valeur technique) ou d'attribuer directement le marché sans phase de négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, qu'ils soient techniques ou financiers. La proposition initiale du candidat et/ou les documents de consultation pourront être modifiés et/ou complétés suite aux négociations entreprises, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles.

La négociation est menée oralement ou par écrit. Les soumissionnaires sont informés par courrier électronique des conditions d'organisation, de la date, de l'heure, de la tenue de la négociation. Les offres finales issues de la négociation sont intégrées à l'analyse pour classement final.

ARTICLE 7- DÉPÔT DU PLI DE RÉPONSE

- Offre et candidature sont remis en une seule fois dans l'idéal 24 heures avant la DLRO figurant sur la page de garde.
- En cas d'envoi successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date limite de remise des plis, par voie électronique ou sur support matériel, est retenu.
- Les plis sont déposés sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Taille maximale des plis est de 1Go.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Signature électronique

Aucun document n'a à être signé obligatoirement lors du dépôt des offres.

En cas d'attribution du marché, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une signature électronique dans un autre format les expose à ce que les documents déposés soient illisibles, ce qui peut entraîner le rejet de leur offre pour cause d'irrégularité.

La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat- membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

Copie de sauvegarde



Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

**« Copie de sauvegarde » ;
Intitulé de la consultation ;
Nom ou dénomination du candidat.**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique).

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

**Comue de Toulouse
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle Marchés publics - 2^{ème} étage - Bureau 225
41 Allées Jules Guesde - CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6**

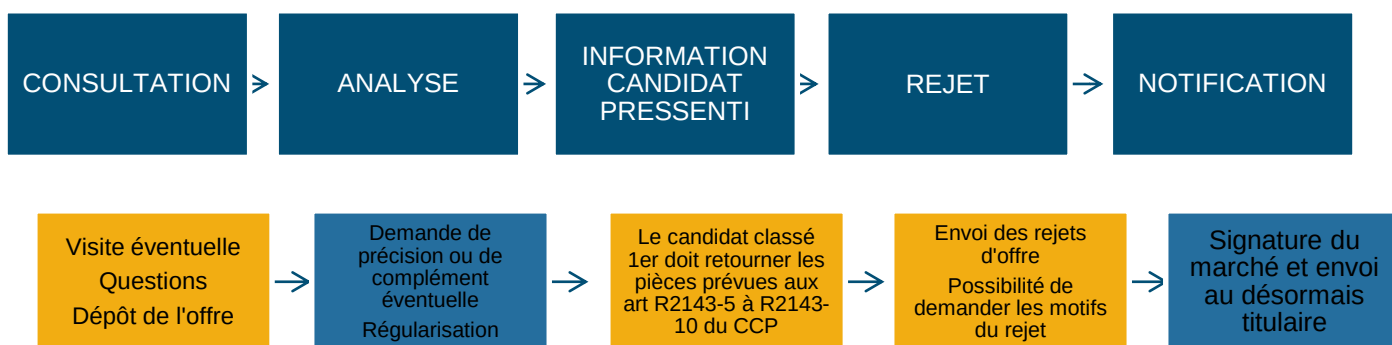
Le candidat peut également déposer une copie de sauvegarde électronique sous réserve de respecter strictement les exigences prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038318542>).

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION



Le défaut de présentation dans le délai imparti des documents demandés au candidat pressenti, entraîne le rejet de son offre. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

ARTICLE 9- CONTENTIEUX

9.1 Différends

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par les articles L2197-3 et 2197-4 du code de la commande publique. Le comité consultatif compétent est Bordeaux.

9.2 Litige et contentieux

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

www.telerecours.fr